

Inscriptions à l'école élémentaire

Année scolaire 2021/2022

ETAPE 1 :

- Compléter *la fiche de renseignements* et *la fiche d'urgence*. Merci de bien vouloir renseigner **tous les champs demandés**.
- Joindre :
 - Une photo d'identité
 - Une copie du livret de famille
 - Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
 - Justificatif de l'autorité parentale (en cas de séparation ou de divorce)
 - Participation à la coopérative scolaire : elle est fixée à 15 euros (libeller à l'ordre de l'OCCE). Nous vous rappelons que celle-ci nous permet de financer des activités pédagogiques et éducatives (sorties, adhésion OCCE, location de cars, petit matériel, etc.)
 - Prendre connaissance du règlement intérieur de l'école élémentaire et signer ci-dessous.

Remettre le dossier complet à la mairie avant le 16 avril 2021.

ETAPE 2 :

Un rendez-vous avec la directrice de l'école élémentaire vous sera proposé afin de finaliser l'inscription de votre enfant.

Ce rendez-vous aura lieu dans le courant du mois de juin.

Lors de ce rendez-vous, il faudra se munir des pièces suivantes :

- Un certificat de radiation
- Une copie des vaccinations à jour
- Une attestation d'assurance scolaire 2021/2022 avec les mentions suivantes : **responsabilité civile et individuelle accident**

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

Je soussigné(e), (prénom) (nom) parent de l'élève, (prénom) (nom) déclare avoir lu et approuvé le règlement de l'école, avoir pris connaissance des horaires de l'école, ainsi que des dispositions à prendre en cas d'absence de mon enfant (appel téléphonique avant 9h30).

Date et signature :